



SÉANCE
ORDINAIRE
18 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE MARINEAU, REPRÉSENTANT DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac assure la présidence
Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet
Jean-Guy Lajeunesse, délégué pour la Ville de Ste-Marthe-sur-le-Lac

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Sont absents :

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président
Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 017-09-2017

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur Alexandre Toméo

Appuyé de monsieur Jean-Guy Lajeunesse

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 18 septembre 2017 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RA 018-09-2017

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Lajeunesse

Appuyé de monsieur Alexandre Toméo

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tels que rédigés. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RA 019-09-2017

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur Alexandre Toméo

Appuyé de monsieur Jean-Guy Lajeunesse

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 18-09-2017 au montant de **13 415.06 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



● **EXPLOITATION**

● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 020-09-2017

6.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Lajeunesse

Appuyé de monsieur Alexandre Toméo

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h05.

LOUIS-PHILIPPE MARINEAU
REPRÉSENTANT DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

STÉPHANE GIGUÈRE
SECRÉTAIRE